

Durée : une heure. Ne perdez pas votre temps à recopier les questions ! N'utilisez pas l'encre rouge, réservée aux corrections.

1. Le locuteur « X » est originaire du sud de la France. Il ne distingue pas phonologiquement les voyelles mi-fermées des voyelles mi-ouvertes (qu'elles soient postérieures ou antérieures, arrondies ou pas), ni la voyelle ouverte antérieure de la voyelle ouverte postérieure. Quelle sera la transcription phonologique des mots suivants, si l'on veut rendre compte du système phonologique de ce locuteur ? (p.s. : ne confondez pas les chevrons, les crochets et les barres obliques ; transcrivez clairement les archiphonèmes, s'il y en a). **2,5 points.**

a) rideau ; b) cité ; c) succès ; d) ras ; e) chat

a) /ʁido/ ; b) /site/ ; c) /sykse/ ; d) /ʁa/ ; e) /ʃa/

Pour bien répondre à cette question, il fallait faire attention à un certain nombre de choses.

- D'abord, se souvenir qu'une transcription phonologique se présente entre barres obliques; j'ai tout de suite mis zéro pour cette question à ceux qui avaient utilisé les crochets, lesquels ne doivent s'employer que pour les transcriptions phonétiques (ce n'est pas pour rien que j'ai précisé dans la question qu'il ne fallait pas tout confondre).
- Ensuite, bien identifier les voyelles dont parle la question : les voyelles mi-fermées sont /e/ (antérieure non-arrondie), /ø/ (antérieure arrondie), /o/ (postérieure, de toute façon arrondie) ; les voyelles mi-ouvertes correspondantes sont /ɛ/ (antérieure non-arrondie), /œ/ (antérieure arrondie), /ɔ/ (postérieure, de toute façon arrondie) ; les voyelles ouvertes sont /a/ (antérieure) et /ɑ/ (postérieure). Il y a des contextes en français (à tout le moins dans le français de quelques millions de francophones de la France « non-méridionale » ainsi que du reste de la francophonie) où ces phonèmes s'opposent (respectivement /e/ ~ /ɛ/, /ø/ ~ /œ/, /o/ ~ /ɔ/ et /a/ ~ /ɑ/).
- L'intitulé de la question précise toutefois que le locuteur « X », originaire du sud de la France, ne distingue pas phonologiquement les voyelles en question. Il fallait donc utiliser strictement le même symbole pour transcrire le graphème <é> du mot <cité> que le digramme <ès> du mot <succès> ; de même, il fallait utiliser strictement le même symbole pour transcrire le digramme <as> du mot <ras> que le digramme <at> du mot <chat>.
- Normalement, dans les langues qui ne distinguent pas les paires de voyelles mentionnées ci-dessus, on utilise par défaut les symboles suivants pour transcrire l'unique phonème : /e/, /ø/, /o/ et /a/. Bien sûr, vous auriez pu en théorie utiliser plutôt /ɛ/, /œ/, /ɔ/ et /ɑ/, ce qui est inhabituel, mais pas vraiment sanctionnable tant et aussi longtemps que vous utilisez le même symbole pour transcrire ce qui, dans une autre variété de français, aurait correspondu à deux choses différentes.
- Il ne fallait surtout pas poser l'existence d'archiphonèmes. Un archiphonème apparaît comme la neutralisation, dans un certain contexte syllabique, d'une opposition qui est valable dans d'autres contextes. Chez ce locuteur, les oppositions ne se réalisent jamais, nulle part, dans quelque contexte syllabique que ce soit. Il n'y a donc pas lieu de poser un archiphonème, puisqu'il n'y a pas de neutralisation, puisqu'il n'y a pas d'opposition à neutraliser. Il faut décrire le système de ce locuteur pour lui-même et en lui-même. Je me permets de vous renvoyer au point 4.4.4. du cours de la 4^e semaine, page 9, qui attirait votre attention sur ce point. Un locuteur « X » ne peut pas neutraliser les oppositions d'un locuteur « Y », il ne peut que neutraliser ses propres oppositions.

2. Le locuteur « Y », quant à lui, est originaire d'une zone rurale d'Île-de-France ; il est très âgé, et son système vocalique présente une phonologie conservatrice : il distingue les voyelles antérieures non-

arrondies mi-fermée et mi-ouverte en syllabe ouverte tonique, les voyelles postérieures mi-fermée et mi-ouverte en syllabe tonique fermée, et une voyelle ouverte antérieure d'une voyelle ouverte postérieure en syllabe tonique, qu'elle soit libre ou entravée. Quelle sera la transcription phonologique des mêmes mots qu'à la question précédente, si l'on veut rendre compte du système phonologique de ce locuteur ? (p.s. : ne confondez pas les chevrons, les crochets et les barres obliques ; n'oubliez pas la notation des archiphonèmes, s'il y en a). **2,5 points.**

a) /ʁidO/ ; b) /site/ ; c) /sykse/ ; d) /ʁɑ/ ; e) /ʃa/

Pour répondre correctement à cette question, il fallait d'abord bien sûr avoir bien identifié les voyelles présentées à la question précédente. Ensuite, comme le locuteur est présenté comme respectant toutes les oppositions traditionnelles, il fallait bien rendre dans ces transcriptions phonologiques (donc, elles aussi entre crochets) le respect de ces oppositions.

- Le premier mot, «rideau», comporte en syllabe ouverte finale une voyelle qui est automatiquement fermée, car comme on l'a vu le français « de référence » (celui que l'on représente dans les dictionnaires qui donnent des transcriptions phonétiques) neutralise l'opposition phonologique entre /o/ et /ɔ/ dans ce contexte, où seule est possible la voyelle mi-fermée (ce qui ne serait pas le cas en syllabe fermée, où il y a bel et bien opposition entre la mi-fermée et la mi-ouverte). Qui dit neutralisation de l'opposition dit archiphonème ; cet archiphonème se transcrit grâce au symbole de la majuscule, /O/.
- Le second mot a en finale le phonème /e/, qui comme on l'a vu correspond normalement au graphème «é». Il ne faut surtout pas poser un archiphonème, puisque l'opposition est bel et bien valide dans cette position.
- Le troisième mot, qui a en finale le digramme «ès», doit être transcrit avec le phonème /ɛ/. Encore une fois, il n'y a pas lieu de poser un archiphonème ici, car la syllabe ouverte tonique est un contexte où l'opposition est bel et bien valide.
- Le quatrième et le cinquième mot se distinguent respectivement par les digrammes «as» et «at». Nous avons vu lors du cours de la septième semaine que les locuteurs les plus âgés, dont le système phonologique est le plus conservateur, opposent deux phonèmes ouverts, le /a/ (antérieur) et le /ɑ/ (postérieur). Du point de vue des correspondances entre la graphie et la prononciation, nous avons vu également que le digramme «at» correspond au phonème antérieur alors que le digramme «as» correspond au phonème postérieur.
- Si ce locuteur distinguait deux phonèmes ouverts en syllabe fermée mais neutralisait cette opposition en syllabe ouverte, il y aurait lieu de poser un archiphonème pour rendre compte de la neutralisation de cette opposition ; mais le texte de la question précise bien qu'il y a opposition en syllabe tonique, « qu'elle soit libre ou entravée ». Ce n'est pas pour rien que j'ai pris la peine d'apporter cette précision ; elle était nécessaire pour bien transcrire les mots /ʁɑ/ et /ʃa/.

3. Nommez quatre critères (orthographiques ou syllabiques) permettant d'enseigner à un étudiant étranger qui apprend le français comment prédire le caractère mi-fermé ou mi-ouvert d'une voyelle postérieure arrondie en syllabe tonique (c'est-à-dire de savoir si un mot se prononce, selon la norme, avec [o] ou avec [ɔ]). **2 points.**

Les éléments de réponse à cette question se trouvent dans le script du cours de la sixième semaine, essentiellement dans la section 2. Les voici sous forme schématique :

0.2. Cas à écarter, car ne présentant aucune variation

- En syllabe ouverte, en finale de mot, l'archiphonème /O/ ne peut se réaliser que comme une voyelle fermée [o].
- Syllabe entravée par la consonne [ʁ] : dans ce contexte, seule une voyelle ouverte est possible. Nous aurons donc toujours [ɔ] pour l'archiphonème /O/ dans ce contexte.

2.1. Consonne allongée /z/ : archiphonème /O/ réalisé phonétiquement [o:]

2.2. L'accent circonflexe

- 2.2.1. Provenant d'un ancien -s
- 2.2.2. Provenant de la contraction de deux voyelles
- 2.2.3. Dans des mots savants

2.3. Les combinaisons de deux ou de trois graphèmes

2.4. Les mots savants dont le <o> graphique est prononcé [o:]

2.5. L'influence de l'analogie

4. Nommez quatre critères (orthographiques ou syllabiques) permettant d'enseigner à un étudiant étranger qui apprend le français comment prédire le caractère mi-fermé ou mi-ouvert d'une voyelle antérieure non-arrondie en syllabe tonique (c'est-à-dire de savoir si un mot se prononce, selon la norme, avec [e] ou avec [ɛ]). **2 points.**

Les éléments de réponse à cette question se trouvent également dans le script du cours de la sixième semaine. Les voici sous forme schématique :

0.2. Cas à écarter, car ne présentant aucune variation

- La prononciation de l'archiphonème /E/ en syllabe fermée (on dit en position *entravée*), car c'est toujours un [ɛ] ouvert qui apparaît dans cette position, peu importe la consonne

1.1. Cas où l'on a normalement la voyelle ouverte /ɛ/

- 1.1.1. Le <-s> graphique et l'accent circonflexe
- 1.1.2. Finales <-et>, <-ets>, <-ect>
- 1.1.3. Le digramme <ai>

1.2. Cas où l'on a normalement la voyelle fermée /e/

- 1.2.1. La présence d'un accent aigu
- 1.2.2. Les mots terminés en <-ez> et <-er>

5. Donnez un exemple de paire minimale qui permette de mettre en évidence le trait pertinent de /± sonorité/ dans le cadre des consonnes bilabiales orales. **2 points.**

- Pour répondre correctement à cette question, il fallait d'abord savoir quelles sont les consonnes bilabiales orales du français. Il s'agit de [b] et de [p].
- Il fallait aussi savoir ce qu'est un « trait pertinent ». Il s'agit d'un trait phonétique qui différencie à lui seul deux segments phoniques qui, lorsqu'on les substitue l'un à l'autre, permettent de créer une paire minimale.
- Le trait pertinent ici est la sonorité (présente ou absente) ; il fallait donc aussi savoir que [p] se différencie de [b] par l'absence de sonorité dans le cas du premier, et la présence de sonorité dans le cas du second.
- Il fallait donc aussi savoir ce qu'est une paire minimale : une paire de mots qui ne se distinguent que par un seul segment phonique.
- Il y a d'innombrables paires de mots en français qui ne se distinguent que par la présence ou l'absence du trait de /± sonorité/ dans le cadre des consonnes bilabiales orales, c'est-à-dire [b] et [p] : *bas* et *pas*, *bière* et *pierre*, *bout* et *pou*, etc.
- Certains étudiants ont répondu à la question comme ceci : /b/ ~ /p/. Ceci n'est pas une paire minimale (une paire de mots), mais tout simplement une paire de phonèmes.

6. Quelle est la façon la plus simple d'enseigner à un anglophone ou à un germanophone comment prononcer le phonème /ɲ/ ? **2 points.**

Il ne fallait pas chercher quelque chose de bien compliqué : j'avais simplement mentionné que la nasale palatale [ɲ] n'existe pas en allemand ni en anglais ; or, comme de nombreux francophones prononcent de toute façon [n] + [j] et que ces deux sons existent aussi en anglais et en allemand, le plus simple consiste à leur conseiller de prononcer cette combinaison de sons, qui passera tout à fait inaperçue auprès des francophones.

7. Considérez les mots suivants, et leurs transcriptions phonétiques : <jeter> [ʃte] pour [zte] ; <médecin> [metsɛ̃] au lieu de [medsɛ̃] ; <obscur> [ɔpskyʁ] pour [ɔbskyʁ]. De quel phénomène phonétique s'agit-il ? **2 points.**

Le phénomène phonétique illustré ici s'appelle l'assimilation. Mais nous avons vu qu'il y avait plusieurs types d'assimilation et il était donc possible de préciser : assimilation régressive de non-sonorité (la consonne sourde transmettant à la consonne précédente son absence de sonorité).

8. Ce phénomène est étroitement relié à un autre phénomène, de nature phonologique celui-là. De quoi s'agit-il ? **2 points.**

La possibilité d'opposer certaines paires de consonnes sur la base de la présence ou de l'absence de sonorité se neutralise dans le contexte illustré par ces exemples, c'est-à-dire le contexte « en fin de syllabe intérieure, devant consonne sourde ». Lorsqu'une opposition est neutralisée, le résultat de cette neutralisation est appelé « archiphonème » ; l'archiphonème ne retient comme pertinents que les traits qui sont communs aux deux phonèmes neutralisés. Dans ce cas-ci, le trait de sonorité (ou de non-sonorité) ne fait plus partie de la définition de l'archiphonème.

9. Donnez un exemple : a) d'opposition phonologique privative ; b) d'opposition phonologique isolée ; c) de paires corrélatives.

Les réponses à ces questions se trouvent dans le script du cours de la cinquième semaine.

a) Une opposition phonologique privative repose sur la présence ou l'absence d'un trait donné ; les réponses données à la question 5 seraient valables aussi ici.

b) Une opposition phonologique est dite « isolée » quand elle est la seule à reposer sur un trait donné, dans l'ensemble des oppositions qui structurent le système. Par exemple, en français normé du siècle dernier, l'opposition entre un /ɛ/ bref et un /ɛ:/ long (cf. *faites* vs. *fête*) était la seule à reposer sur une différence de longueur.

c) Des paires corrélatives sont des paires de phonèmes qui s'opposent entre eux sur la base du même trait. Par exemple, /b/ s'oppose à /p/ comme /d/ s'oppose à /t/, puisque dans les deux cas ce qui différencie chacun des deux phonèmes de chaque paire et la présence ou l'absence de sonorité.

De nombreux étudiants ont répondu en me parlant d'**une** paire corrélatrice, ce qui est un non-sens absolu : comment peut-il exister une corrélation entre une paire de phonèmes et... rien d'autre ? Le concept de paires corrélatives implique nécessairement qu'il y a au moins deux paires, c'est une question de logique élémentaire.

3 points.

Total : **20 points.**